



Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 février 2021.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2021.

DELIBERATIONS

- **Voirie : délibération sur l'accord cadre pour quatre ans.**
- **Délibération pour acter le dépôt des trois dossiers de DETR.**
- **Réhabilitation de la déchetterie.**

PORTE à CONNAISSANCE

INFORMATIONS DIVERSES

Compte-rendu :

SECRETAIRE DE SEANCE	KOHUT-SVELKO Nicolas
ETAIENT PRESENTS	Présents : BORDE-BAYLACQ Claude, BAYARD Christophe, CAPERAA Christine, CAZENAVE Jean-Marc, COURADES Michel, FERNANDEZ Béla, KOHUT-SVELKO Nicolas, NABARRA-LABARRERE Laurent, RAMADE Yann, RAYMOND Sophie, RICAU Sylvie , TOUSSAINT Mireille ; Conseillers Municipaux.
PROCURATIONS	BATARD Estelle, procuration à CAPERAA Christine MOULIGNE Bruno procuration à NABARRA-LABARRERE Laurent CANDORE Bertrand, procuration à KOHUT-SVELKO Nicolas LASSUS Sophie, procuration à CAPERAA Christine LUCAS Céline, procuration à RAMADE Yann MATEO Joëlle, procuration à COURADES Michel VERDIER Laurent, procuration à BAYARD Christophe.
ABSENT	-

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2021.

→ VOTE du conseil municipal : vote à l'unanimité des présents.

DELIBERATIONS

- **Voirie : délibération sur l'accord cadre pour quatre ans.**

Parole à Michel Courades : M. Courades tient à remercier M. Laurent Nabarra.

La commune travaille avec l'APGL et notamment avec M. LEBRUN, depuis plusieurs années.

Suite au passage de M. Lebrun sur la commune, voici quelques éléments de synthèse :

- chemin de la Mine : reste un peu en suspens dû au projet de méthanisation.



Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 février 2021.

- chemins des Lavandières, du Lauga, d'Angaïs (tour du « hameau ») : voies déjà critique mais avec le froid, la pluie, on observe une dégradation accélérée. Les employés communaux sont intervenus en urgence la semaine dernière, afin de garantir la sécurité.

Concernant l'autre côté de la nationale, des rajouts avaient été faits. Désormais il va falloir penser à reprendre les chaussées.

-le quartier du Biala : la chaussée de ce dernier est très abîmée.

Afin de permettre l'accompagnement de la commune par les services de l'APGL une convention (accord cadre) doit être passée.

M. Courades rappelle au conseil municipal que cet accompagnement des services Voirie Réseaux Aménagement de l'APGL est un véritable confort pour la commune. En effet ce service et notamment M. Lebrun se charge du suivi des entreprises, du suivi des travaux (et notamment quand le chantier prend du retard).

Certains chemins ont été pourvus en graviers, grâce à la récupération de graviers et fraisa (goudron décapé) provenant des travaux du giratoire :

-le chemin de Lapeyrade, qui nécessitera d'être « roulé ».

-le reste du fraisa, sera stocké, pour une utilisation ultérieure notamment au chemin de la Mine.

Voici quelques éléments de base concernant un « accord-cadre à bons de commande » :

- Il est annuel à compter de sa date de notification et renouvelable 3 fois soit une durée maximale de 4 ans. La reconduction de l'accord-cadre est tacite (pas besoin de courrier pour le renouvellement). Si la Commune souhaite mettre fin à l'accord-cadre pour quelles que raisons que ce soient, un courrier de notification à l'entreprise doit être fait 1 mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre. Aucune autre justification n'est nécessaire (il s'agit d'un non-renouvellement et non d'une résiliation).
- Il comporte un mini et un maxi annuel. Le mini peut-être à 0 ce qui permet à la Commune de ne passer aucune commande à l'entreprise si besoin. Pour le maxi, je vous conseille de le fixer à 3 fois votre budget voirie habituel. Ainsi, en cas de besoin (projet particulier ou travaux imprévus suite à intempéries ou autre pourront être réalisés sans problème). A noter que la commune n'a aucune obligation d'atteindre le maxi.
- Les prix sont révisables annuellement selon l'index TP 08.
- Il est prévu pour faire essentiellement des travaux d'entretien de voirie. Toutefois, des aménagements peuvent être réalisés à condition que le type de travaux souhaités reste « classique ».
- Le bordereau de prix comporte environ 280 prestations différentes réparties sur 13 chapitres : travaux préparatoires, terrassement, bordures-caniveaux-béton, matériaux de carrière, matériaux traités au liant hydrocarboné, travaux d'enduits routiers, réparations ponctuelles, dalles stabilisatrices, assainissement EP, travaux divers, maçonneries, mobilier-signalisation, études-contrôle divers.

Gain de temps pour la collectivité :

- La procédure de lancement de la consultation jusqu'à la signature d'un marché prend couramment 3 mois (1 mois pour rédiger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), 1 mois pour la consultation des entreprises et 1 mois d'analyse d'offre-contrôle de légalité etc... jusqu'à la notification du marché). L'accord-cadre permet de faire cette procédure une seule fois pour les 4 ans à venir au lieu de une fois par an.



- La commande des travaux à l'entreprise se fait simplement par l'établissement de bons de commande au fur et à mesure des besoins de la collectivité.

Gain économique :

- L'accord-cadre étant réalisé pour les 4 ans à venir, les entreprises font de meilleures offres pour se garantir les travaux pendant cette période (économie d'échelle).
- La procédure de lancement du DCE jusqu'à la signature du marché n'est rémunérée par la commune qu'une seule fois pour les 4 ans qui viennent au lieu d'une fois par an.

Intervention de l'APGL :

Pour monter l'accord-cadre (DCE, analyse des offres, notification), le SIVRA de l'APGL prévoit 14 demi-journées (tarif 2021 : 278 €/demi-journée) soit 3892 €.

Pour chiffrer les travaux, préparer les bons de commande et faire le suivi des travaux d'entretien de voirie, le SIVRA fonctionne avec des forfaits selon le montant des travaux par bon de commande :

- De 0 à 48000 TTC : 7 demi-journées soit 1946 €
- De 48000 à 70000 TTC : 11 demi-journées soit 3058 €
- De 70000 TTC à 108000 TTC : 13 demi-journées soit 3614 €

Une fois la convention signée, il est possible de solliciter les services dès que la commune a besoin. Les interventions sur le terrain, par contre, seront peut-être considérées comme des demi-journées en fonction de l'intervention.

Mme Raymond et M. Ramade prennent la parole afin de demander à M. Courades des précisions quant aux voies retenues pour le programme voirie 2021.

M. Courades répond :

Pour le moment une enveloppe globale a été définie. Un tour général, comprenant toute la voirie, a été fait avec M. Lebrun, sans se positionner définitivement sur les voiries retenues pour travaux. Après la visite sur le terrain, il semblerait que l'ensemble des travaux soit réalisable pour notre mandature, mais il faudra étudier un peu plus en détails les coûts définitifs.

Ce qui est certain, c'est que certaines voiries sont plus « prioritaires » que d'autres, à savoir celles qui sont le plus utilisées, comme par exemple le « hameau », très fréquenté.

→ **VOTE du Conseil Municipal : vote à l'unanimité des présents.**

➤ **Délibération pour acter le dépôt des trois dossiers de DETR.**

Suite à la présentation au dernier conseil municipal (25.01.2021), par la commission bâtiment, des différents projets pour les années à venir, les dossiers de DETR ont été envoyés à la Préfecture dans les temps. Cependant les dossiers ne seront effectivement complets, que lorsqu'une délibération du conseil municipal actera les projets retenus et faisant objet d'une demande de subvention DETR auprès de la Préfecture.

Monsieur le Maire propose ainsi de délibérer afin d'arrêter les projets et compléter la demande de subvention DETR.

Un rappel des projets est fait (avec présentation de quelques vignettes du power point, les montants...)



M. Bayard prend la parole :

Il s'interroge sur la faisabilité des projets par la commune en fonction de la validation de ces derniers par la préfecture ?

M. le Maire répond :

A partir du moment où les dossiers et les projets sont éligibles et répondent aux critères, il semble difficile de penser que la préfecture nous les refuse.

Nota (à voir si vous souhaitez l'inclure ou non dans ce CR) : le contact à la préfecture nous a clairement expliqué que les dossiers non terminés en 2017-2019 seront des freins à l'acceptation de nouveaux dossiers par l'état (représenté ici par le préfet du 64).

Nous ne savons pas si ces omissions nous feront obtenir des refus de dossiers pour ceux déposés ou des minoration de taux de prise en charge car nous n'avons pas posé la question. Bruno MOULIGNE a terminé quasiment tous les dossiers en attente début février, c'est-à-dire peu de temps après le dépôt officiel des dossiers 2021 pour maximiser nos chances.

→**VOTE du conseil municipal : vote à l'unanimité des présents.**

➤ **Réhabilitation de la déchetterie.**

Sujet important, sujet qui suscite des réflexions, en sachant qu'une démarche a déjà été entreprise par le CCNEB. Cependant, il n'y a aucune obligation pour la commune, de suivre la CCNEB et de réhabiliter maintenant. Néanmoins, s'il n'y pas d'obligation pour le moment, cela ne signifie pas que la commune ne sera pas contrainte, dans quelques années, par l'Etat de réaliser les travaux de réhabilitation. De plus, la commune ne bénéficiera certainement pas d'aides financières (en sachant qu'il y a quelques années, les aides étaient bien plus importantes).

Sur le terrain des carottages ont été effectués, mais ces derniers ne sont pas très profonds et surtout, il n'y a pas eu d'analyses chimiques.

A la suite de la présentation de ce projet par la CCNEB, ainsi que des coûts des travaux, le Maire a demandé s'il y avait des postes qui pouvaient être revu à la baisse.

De plus, la question de la valorisation du terrain a été posée. Par exemple, l'idée de créer un parcours de VTT. Les services de la CCNEB ont répondu par mail, favorablement. De plus, il a été accordé que la commune puisse réaliser certains travaux en régie. Par exemple, la clôture peut être annulée, tout comme la voirie surtout si la commune envisage un parcours de VTT (abattage des arbres si nécessaire).

→discussion au sein du conseil municipal sur le coût de la réhabilitation ; sur la valorisation du terrain...

1/ Power Point de la CCNEB 22.01.2021 :

Reprise de la vignette préalablement présentée au conseil du 25.01.2021.

Echanges entre M. Bayard et M. Kohut, notamment sur la mise en place du grillage, s'il y a lieu d'être, par les services techniques de la commune.

Site n°9 : Nousty AVP – Les aménagements prévus

- Débroussaillage de l'emprise – surface à traiter environ = 5 500 m².
- Abattage des arbres avec broyage des branchages pour confection BRF.
- Mise en place de filtres à paille pour protection du milieu récepteur pendant les travaux.
- Déblais – remblais des déchets – 5 000 m³ avec mise en forme et tri des terres saines pour couverture estimation 500m³.
- Décapage et décaissement des zones ne présentant pas de déchets en surface et mise en stock des terres saines pour couverture estimation : 1000 m³
- Couverture en argile 0.50m sur environ 4 500 m² soit un besoin de 2 250 m³ provenant de :
 - 500 m³ issus du tri des matériaux lors des déblais/remblais
 - 1000 m³ issus du décapage des zones de remblais et chemin
 - 750 m³ mises à disposition par CCNEB.
- Des fossés périphériques et rejet par diffusion.
- Nettoyage des déchets restants en surface et en particulier le tas de pneu laissé dans le champ.
- La végétalisation du site avec épandage du BRF et hydroseeding surface environ 7 500 m²
- L'aménagement d'un nouveau chemin sur environ 80 ml et constitué de
 - Géotextile
 - 0.40m de grave 0/63.5
 - 0.15m de grave 0/31.5
- Clôture environ 50 ml et un portail
- Un panneau « interdiction de dépôt »

14

22 janvier 2021

Site n°9 : Nousty AVP – Devis estimatif

Désignation	Site n°09 Nousty
A - PREPARATION - DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	3 831.29 €
B - TRAVAUX DEGAGEMENT DES EMPRISES	14 250.00 €
C - MESURES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE EN COURS DE CHANTIER	450.00 €
D - TERRASSEMENTS	45 921.00 €
E - RAMASSAGE - TRI DES DECHETS ET EVACUATION	4 977.93 €
F - ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	11 843.64 €
G - CORPS DE CHAUSSEE	5 719.28 €
I - VEGETALISATION - CLOTURE - PORTAIL - PANNEAU	14 100.00 €
Totaux travaux HT	101 093.14 €
Subvention CD 64	aux alentours de 20%
Part CCNEB	50% du reste à charge
Part commune	50% du reste à charge

15

22 janvier 2021



2/ estimations des différents postes concernés (choix des prestations à prendre ou non en régie) suite à entretien **02.02.2021** :

Reprise de certains éléments, comme par exemple l'hydroseeding, qui semble inévitable.

Mme Raymond demande comment être certain que tous les travaux ne sont pas surestimés ?

M. Courades lui répond qu'effectivement les montants annoncés ont suscité les mêmes questions en bureau des adjoints. C'est pourquoi M. Courades et M. le Maire ont posé des questions aux services de la CCNEB et qu'il est possible d'affirmer en séance du conseil que certain poste et donc certain coût peuvent être supprimés du montant global.

Mme Caperaa, demande, afin de faire le bilan, combien coûte le projet au final ?

M. le Maire répond que compte tenu des travaux réalisables en régie, la réhabilitation devrait coûter à la commune, environ 40 000 € au plus.

M. Courades insiste sur le fait que la réhabilitation peut coûter bien plus cher (deux à trois fois plus) si la commune réalise les travaux dans plusieurs années.

Ci-dessous, le détail des postes qui a été demandé, suite à la réunion du bureau des adjoints :

Compris :

- environ 5000 € HT pour le chemin empierré
- environ 3 500 € HT pour la clôture et le portail
- environ 6 000 € pour la végétalisation par hydroseeding (7 500 m2)
- environ 14 000 € pour le dégagement des emprises (5 500m2) comprenant :
 - * le débroussaillage de la surface
 - * l'abattage des arbres y compris dessouchage et mise en stock des souches sur la plateforme
 - * le broyage des arbustes et branchage et la mise en stock en big-bag du broyat pour une utilisation en couverture.

Le 2 février 2021

SETMO
116 rue de la Vallée #Ossau
BP 103
64811 SERRES-CASTET cedex
Tél : 05 59 33 22 88 - setmo@wanadoo.fr

→VOTE du conseil municipal :

Mme Fernandes exprime sa difficulté à se prononcer sur ce dossier. Notamment car actuellement elle n'a pas de réponses quant aux analyses, la possibilité de valoriser le terrain.... Donc elle trouve assez délicat de prendre une décision sans toutes les informations ?

M. Ramade, quant à lui estime que les montants annoncés par la CCNEB, correspondent à un estimatif maximum et qu'ainsi la commune peut s'attendre à payer moins.

Mise au vote :

POUR= 9 voix

CONTRE= 7 voix

ABSTENTION= 3 voix.



→**VOTE du conseil municipal : le conseil municipal approuve par 9 voix pour ; 7 voix contre et 3 abstentions le projet de réhabilitation de la décharge communale présentée par la CCNEB.**

PORTE à CONNAISSANCE

-Avancement travaux giratoire :

Le projet de giratoire avance.

Quelques remarques ont été faites par des administrés quant à la largeur de la descente (à droite pour partir vers Nousty sans à prendre le rond-point).

Avec les intempéries, les arrêts ont été fréquents engendrant du retard.

Les branchements, par l'entreprise ORANGE, à la chambre de téléphonie qui se trouve au centre du giratoire, ne sont pas encore faits.

La réfection prévue entre les deux giratoires sera réalisée dans deux semaines.

Quelques familles, habitant aux abords du giratoire, se manifestent, et ce à différents moments des travaux.

-Rencontre avec la DDTM :

La rencontre a enfin eu lieu, avec M. TREPEU, vice-président de la CCNEB en charge de l'urbanisme et Anthony Bayon, technicien.

Une autre rencontre est prévu mercredi 10.02.2021 avec Anthony Bayon pour faire une présentation devant la commission urbanisme.

La commission urbanisme devra travailler sur une « esquisse de plan », pas très précise mais qui permettra d'avancer sur nos projets. Ce qui est certain c'est que la parcelle de la famille Carrassou est classée en zone « rouge », zone inondable donc inconstructible. Cependant la réalisation d'une voirie est possible.

M. le Maire rappelle l'importance de ce projet de développement de la commune, qui va engager cette dernière financièrement, structurellement pour les dizaines d'années à venir.

-cas COVID école maternelle :

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune a appris ce jour qu'un enfant de maternelle a été testé positif au COVID.

Séance clôturée à 21h10.